Conseil des ministres de la Santé - Jour 2

Un bouleversement sans précédent

Une matinée qui semblait tranquille dans la commission de Santé avec de rapides révisions de la section 4 s'est rapidement bouleversée lors des révisions de l'article 5 notamment au niveau des sanctions.

En effet des discussions très fortes ont eu lieu au sujet de l'envergure des sanctions applicables. De nombreuses propositions allant des sanctions économiques à l'exclusion de l'Union Européenne en passant par des exclusions de pactes européens ont été proposées. Finalement les sanctions sont définies après près d'une heure de débats comme sanctions uniquement économiques et à choisir en fonction de la gravité des actes.

Une rentrée en force d'une nouvelle alliance formée notamment par la Pologne, le Portugal, la République Tchèque et l'Irlande a mis sur la table un deuxième article pour cette section 5 pour un partage des avancées scientifiques dans l'Union Européenne.



La commission de santé suite aux breaking news

Néanmoins les complications de la journée ne viennent que de commencer; en effet une breaking news a interrompu le débat en présentant le vaccin sous forme de gélule, le OraPro-COVID-19, par l'entreprise Bio Farma ce qui a bouleversé la commission. Si certains pays comme l'Allemagne proposent la mise en place d'une politique sans exception d'autres comme la République Tchèque voient un moyen de sortir plus rapidement de la crise sanitaire et proposent des tests basés uniquement sur le volontariat. Une seule chose a été accordée par la quasi-totalité de la commission ; la vente à travers des grandes multinationales telles que Amazone ou Alibaba sans prescription feront perdre toute

crédibilité à l'Union Européenne. Certains parlent de "petit" sacrifice de 300 personnes pour en sauver des milliers, d'autres voient un danger non nécessaire dû à l'état d'avancement d'autres vaccins, certains même européen.

La Grèce a reçu, tout le long de ce débat, de nombreuses critiques; que ce soit par l'utilisation de la religion pour défendre les intérêts de son pays ou encore pour justifier la possible mort des 300 personnes sur lesquels les tests devraient être effectués. La Belgique a elle aussi souffert de fortes critiques sur la définition du volontariat.

À la fin de ces débats plusieurs amendements sont gardés, les tests se feront de façon totalement volontaire et en cas de bon fonctionnement du vaccin il sera distribué en pharmacie dans lesquelles des informations sur le vaccin seront disponibles.

Un ajout de dernière minute a été émis sur le comité européen en spécifiant qu'il sera formé par des experts, des médecins, des juges et d'autres personnes ayant des connaissances sur le sujet, avant de voter le texte juridique dans la version finale.

Malgré les désaccords et disputes bien présents dans les débats ainsi qu'aux différents points de vue des pays, le texte final a été approuvé par unanimité. Une grande victoire pour la commission de santé de l'EUROmad2021 qui démontre, ainsi, qu'un terrain d'entente est toujours possible et accessible avec un peu d'effort.

Miguel Fombella
Journaliste pour EUROmad2021